

La commission Technologies de l'Information et de la Communication de l'Ordre des avocats du barreau de Liège fête ses 10 ans !

Informations pratiques

Date

Le vendredi 3 décembre 2010 de 14 à 17h, suivi d'un cocktail

Lieu

ING
4000 Liège - Rue G. Clemenceau 11-15

Inscriptions

Les inscriptions se font au moyen du bulletin d'inscription ci-après ou par courriel.

Frais de participation

Les frais de participation s'élèvent à 40 € et sont à verser, pour le jour du colloque, sur le compte bancaire n° 630-0768708-42, avec la mention « Nom et prénom du participant – 10 ans ».

Ces frais représentent le coût de l'ouvrage reprenant les actes du colloque qui vous sera remis le jour même. L'inscription, la pause-café et le cocktail vous sont offerts par l'Ordre et son sponsor.

Formation permanente

Le colloque est accrédité par l'Ordre des barreaux francophones et germanophone pour **3 points**.

L'Institut de formation judiciaire prendra en charge les frais de participation des magistrats et membres du personnel de l'Ordre judiciaire. Il ne prendra toutefois pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes, mais il sera permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présences mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

Accès

Voir le site internet: <http://www.ing.be>

Renseignements complémentaires

Monsieur Eric Franssen
Palais de justice - Place Saint-Lambert 16
4000 LIEGE
Tél. : 04 232 56 64 - Fax : 04 223 19 99
info@barreaudeliège.be
<http://www.barreaudeliège.be>
<http://twitter.com/barreaudeliège>
<http://facebook.com/barreaudeliège>



Après-midi d'étude

organisée à l'occasion des 10 ans de la commission TIC de l'Ordre des avocats du barreau de Liège

sous la direction scientifique de J-F. Henrotte

L'informatique et le juriste: un binôme performant

Le cadre législatif régissant l'usage des TIC par l'avocat, l'huissier, le notaire et le magistrat

Liège,
Le 3 décembre 2010

en collaboration avec :



avec le soutien de :



De plus en plus d'avocats utilisent ces formidables outils que sont les technologies de l'information et de la communication et c'est heureux : c'était et cela reste l'objectif de la commission TIC de l'Ordre des avocats du barreau de Liège qui fête cette année ses 10 ans.

Cet après-midi d'étude vise à éclairer les juristes (les avocats mais aussi les huissiers, les notaires et les magistrats) sur l'encadrement légal et parfois déontologique de cet usage.

Le premier exposé rappellera aux avocats les obligations déontologiques ainsi que les obligations légales sur la communication électronique s'imposant à tous. Il traitera ensuite des sites web et réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Twitter, ...) en tant qu'outils de promotion et d'e-services.

Les logiciels de gestion de connaissances ou de gestion de cabinets ou d'études nous permettent de retrouver et de réutiliser facilement des actes juridiques qui ont été rédigés dans un dossier particulier par un confrère. En ai-je pour autant le droit ? Le clerc qui met en place une base de données de jurisprudence inédite en est-il titulaire ?

Ces logiciels de gestion de cabinets ou de connaissance traitent des données à caractère personnel. Le site internet de l'étude en traite également. Quelles sont les obligations légales qui pèsent sur le cabinet ou l'étude, comme sur tout responsable de traitements ?

Facebook et les autres réseaux sociaux font renaître les anciennes peurs des bureaux lors de l'avènement de l'Internet: nos employés ne perdent-ils pas un temps considérable ? Ne violent-ils pas le secret professionnel auquel ils sont astreints en s'épanchant sur Facebook ? La tentation du contrôle de l'usage des TIC renaît. Quelles en sont les règles ? Sont-elles les mêmes pour les collaborateurs ?

Le droit pénal s'est adapté aux TIC depuis 2000. Les lois analysées lors de cette après-midi sont généralement sanctionnées pénalement. Le cyber juriste pourrait donc aussi devenir un cyber délinquant. Un tour d'horizon de ces lois et de leurs difficultés d'application s'impose donc.

Programme

14h

Accueil des participants
Stéphane Gothot, bâtonnier

14h10

Internet : outil de communication, de promotion et de transaction

Francis Teheux, avocat au barreau de Liège, vice-président de la commission TIC et **Jean-François Henrotte**, avocat aux barreaux de Liège et de Bruxelles, président de la commission TIC

15h

Droit d'auteur et droit *sui generis* au sein des cabinets et des études

Vincent Lamberts, avocat au barreau de Liège, membre de la commission TIC

15h25

La protection des données à caractère personnel des clients et des collaborateurs ou employés

Jean-François Derroitte, avocat au barreau de Liège, membre de la commission TIC

15h50

Pause-café

16h

Le contrôle de l'usage des TIC par les employés et les collaborateurs au sein du bureau

Jean-Philippe Bruyère, avocat au barreau de Liège, ancien président de la commission TIC

16h25

Le juriste peut-il être aussi un cybercriminel ?

Isabelle Collard, stagiaire judiciaire dans l'arrondissement de Liège, avocat honoraire et ancien membre de la commission TIC

17h

Cocktail

À renvoyer à:

Monsieur Eric Franssen
info@barreaudeliege.be
Palais de justice - Place Saint-Lambert 16
4000 LIEGE
Tél. : +32 (0)4 232 56 64
Fax : +32 (0)4 223 19 99

Nom et prénom du participant :

Profession :

Pour les magistrats, grade ou fonction :

Adresse :

Téléphone :

Fax:

E-mail :

Personne prenant en charge le paiement des droits d'inscription :

o participera à l'après-midi d'étude «L'informatique et le juriste: un binôme performant» le vendredi 3 décembre 2010 et verse la somme de 40 € sur le compte bancaire 630-0768708-42, avec la mention «Nom et prénom du participant – 10 ans».

o participera à l'après-midi d'étude «L'informatique et le juriste : un binôme performant» le vendredi 3 décembre 2010, les frais d'inscription étant pris en charge par le SPF Justice. Si le participant bénéficiant d'une prise en charge par le Service Public Fédéral Justice est absent, il s'engage, par sa signature, à payer lui-même les frais d'inscription au compte n° 630-0768708-42.

Date:

Signature: